



Diplôme d'Etat d'Infirmier(ère) en Pratique Avancée (DE IPA)

Diplôme : **Diplôme d'Etat (DE)**

Durée : **2 années**

Niveau d'étude : **BAC +5**

Formation : **Formation continue. Présentiel + e-learning.**

Domaine d'étude : **Sciences et Techniques en Santé**

Mention : **Infirmier(ère) en Pratique Avancée (IPA)**

Parcours/spécialités : **Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires / Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale / Oncologie et hémato-oncologie / Santé mentale et psychiatrique**

Lieu : **Saint-Etienne, Campus Santé Innovation, Faculté de médecine.**

Défini par le Décret n°2018-629 du 18 juillet 2018, le Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) est délivré par les universités accréditées et confère le grade universitaire de master. La formation d'IPA vise à former des intermédiaires aux compétences élargies entre infirmiers et médecins et d'accompagner la mise en œuvre de nouvelles modalités d'exercice. Les finalités de la formation d'IPA sont d'apporter une réponse aux tensions de démographie médicale et d'améliorer les problèmes d'accès aux soins, de contenir l'augmentation des coûts de santé, d'améliorer les perspectives de carrière des professions paramédicales, d'adapter la réponse à l'évolution de la demande de soins et de promouvoir la qualité des soins.

Les quatre universités de la Région Auvergne Rhône-Alpes et leurs UFR de Médecine ont entrepris une démarche de co-accréditation pour délivrer une formation d'IPA commune sur le territoire. Il s'agit de :

- **Université Grenoble Alpes**, UFR de Médecine assurant la coordination de la mention 1 intitulée « Pathologies chroniques stabilisées : prévention et poly-pathologies courantes en soins primaires » et de l'UE Santé Publique
- **Université Jean-Monnet (Saint-Etienne)**, UFR de Médecine Jacques Lisfranc, assurant la coordination de la formation et la coordination de la mention 2 intitulée « Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale »
- **Université Lyon 1**, Faculté de Médecine Lyon-Est et Faculté de Médecine Lyon-Sud Charles Mérieux assurant la coordination de la mention 3 intitulée « Oncologie et hémato-oncologie » et de l'UE Recherche clinique
- **Université Clermont Auvergne**, UFR de Médecine et des Professions Paramédicales assurant la coordination de la mention 4 intitulée Santé mentale et psychiatrique

Objectifs

L'infirmier en pratique avancée exercera dans une forme innovante de travail interprofessionnel. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suivra des patients qui lui auront été confiés par un médecin, avec son accord et celui de ces patients. Il verra régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe. Il discutera du cas des patients lors des temps d'échange, de coordination et de concertation réguliers organisés avec l'équipe. Il reviendra vers le médecin lorsque les limites de son champ de compétences seront atteintes ou lorsqu'il repèrera une dégradation de l'état de santé d'un patient.

La première année de la mention Pratiques Avancées du Diplôme d'Etat permet aux apprenants d'acquérir :

- Des bases fondamentales, transversales intégrant l'épistémologie des sciences infirmières et communes à toutes les spécialités médicales citées dans le décret relatif aux IPA, et ce au travers de deux semestres communs.

- Les bases épidémiologiques, éthiques, de principe de mise en œuvre d'une recherche clinique, de lecture et rédaction de mémoires scientifiques et d'anglais médical. Le premier semestre comporte des enseignements théoriques.

Le deuxième semestre du DE (en première comme en deuxième année) est conçu en alternance permettant d'associer la formation théorique et le stage pratique. Ainsi, le stage de 8 semaines en fin de première année permettra aux apprenants de se confronter aux situations cliniques nouvelles à travers l'observation des gestes, des pratiques, et d'un périmètre de métiers nouveaux sous la responsabilité et la supervision des tuteurs professionnels. Le choix du sujet et du lieu de stage est fonction de la mention envisagée et du projet professionnel de chaque apprenant.

Pour qui ?

Public visé

Infirmiers Diplômés d'Etat ayant de l'expérience dans une des spécialités proposées et souhaitant faire évoluer leurs parcours professionnels, diversifier leurs environnements de travail, prendre plus de responsabilités et approfondir leurs connaissances médicales.

Modalités de candidature

- Sur la plateforme e-candidat de l'université la plus proche de son domicile (la liste des pièces justificatives demandées sera disponible sur la plateforme à son ouverture).

Conditions d'admissibilité

1^{re} année :

- Être titulaire du DE d'Infirmier.
- Justifier d'une ancienneté de trois ans dans l'exercice professionnel infirmier.
- Avoir un projet professionnel décrivant le parcours professionnel du candidat, les formations complémentaires qu'il a suivies jusqu'ici et leurs apports et enfin sa projection personnelle dans la fonction d'IPA.

2^{ème} année :

- Avoir réussi le DE IPA 1^{ère} année.
- Être titulaire du DE IPA et vouloir changer de mention/spécialité
- *Faire une validation d'acquis (sous réserve de mise en place du dispositif dans l'université choisie).*

Phase d'admission

Chaque dossier est examiné par un jury régional composé d'un enseignant universitaire et d'un formateur IFSI pour chaque université. Le jury est présidé par le responsable régional de la formation ou son représentant. Le jury classera les dossiers donnant lieu à une liste principale d'admis, une liste d'attente et une liste de refus. Chaque candidat sera alors averti de sa situation.

Compétences

Les compétences visées par le DE d'IPA et définies par l'Arrêté du 18 juillet 2018 sont :

- Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées.
- Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé.
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique.
- Organiser les parcours de soins et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique.
- Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

Equipe pédagogique

Coordination régionale et responsabilité pédagogique :

- Docteur Ch. Boissier (MCUPH)
- Monsieur Y.-F. Garnier (PRAG UJM)
- Docteur Elise Vérot (inf. MSc, PhD.)

L'équipe pédagogique est composée de PUPH, de cadres de santé, d'IPA, de doctorants et d'infirmiers et d'enseignants universitaires.

Modalités d'enseignement

DE1 (751 heures) :

- Séminaires :
 - 4 séminaires locaux (dans l'université de rattachement).
 - 4 séminaires régionaux (un dans chaque université de la région AuRA).
- E-learning sur la plateforme SIDES NG + Mischool (Anglais).
- Stage de 8 semaines.

DE2 (800 heures) :

- Séminaires locaux (4).
- E-learning sur la plateforme SIDES NG + Mischool (Anglais).
- Stage 16 semaines.

Programme

La première année (DE1) est une année de tronc commun entre les étudiants des 4 spécialités, permettant d'aborder la pratique avancée de manière générale et de donner à chacun les clés de compréhension de chacune des spécialités. La deuxième année est quand-à elle une année de spécialité où les étudiants se regroupent par spécialité et se perfectionnent dans un domaine de compétence particulier.

Les enseignements du tronc commun sont donc dispensés aux 1er, 2ème et partiellement au 3ème semestre. Les enseignements spécifiques des mentions sont dispensés aux 3ème et 4ème semestres.

Les objectifs pédagogiques et les contenus de la formation sont décrits dans le référentiel de formation ([Arrêté du 18 juillet 2018](#)).

Chaque UE donne lieu à une valorisation en ECTS. Un ECTS correspond à 25 à 30 heures de travail effectué par l'étudiant (présentiel et travail personnel), la répartition horaire entre présentiel et travail personnel devant être adaptée à chaque type d'enseignement (cours, TP, ED, stage, etc.).

DE1

DE 1 Tronc commun	SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
	UE Clinique (15 ECTS)	UE Clinique (6 ECTS)
	UE Sciences Infirmières et pratiques avancées (6 ECTS)	UE Formation et Analyse des Pratiques Professionnelles (6 ECTS)
	UE Responsabilité, éthique, législation, déontologie (3 ECTS)	UE Santé Publique (6 ECTS)
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	UE Recherche (6 ECTS)
	UE Méthodes de travail (3 ECTS)	UE Stage 2 mois (6 ECTS)

DE2

DE 2 Mention 4	SEMESTRE 3	SEMESTRE 4
	UE Recherche (3 ECTS)	UE Mémoire (6 ECTS)
	UE Langue Vivante (3 ECTS)	
	UE Bases fondamentales (8 ECTS)	UE Stage 4 mois (24 ECTS)
	UE Clinique (8 ECTS)	
UE Parcours de Santé (8 ECTS)		

Validation

Après validation des 120 ECTS des deux années l'étudiant/le stagiaire est reçu au Diplôme d'Etat IPA et au grade de Master.

Si un étudiant a intégré la formation sans justifier des 3 années d'expériences comme infirmier dans son domaine de spécialité, il devra d'abord faire ces 3 années avant que le diplôme ne lui soit délivré.

Et après ?

Débouchés

- Centres hospitaliers.
- Centres de soins.
- Maisons médicales.
- Libéral.

Coût de l'inscription

ATTENTION :

- Les tarifs sont ceux qui s'appliquent à **une seule année de formation** et non aux deux années.
- L'organisme de formation se garde le droit de modifier les tarifs annoncés. Jusqu'à la signature du devis de formation, les tarifs donnés sont susceptibles de varier.
- *L'université n'étant pas assujettie à la TVA, tous les tarifs indiqués sont des prix TTC.*
- Financement individuel : 1575€ + droits nationaux d'inscription /an.
- Financement par l'employeur : 4575€ + droits nationaux d'inscription /an.